



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens de bien saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. Elle sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 09 avril 2018 par le conseil communautaire. Il est composé d'un budget principal de 5 budgets annexes. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 mars 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en prévoyant pas de recours à l'emprunt ;
- de mobiliser au maximum des subventions de l'État, de la Région et du Département chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **I. La section de fonctionnement**

### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité de assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Pour l'agglomération :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations de l'Etat, des subventions des partenaires financiers, des loyers et des prestations fournies à la population (centres de loisirs, petite enfance, enfance ).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 45 065 578,35 " uros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les reversements de fiscalité aux communes membres, les charges à caractère général, les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 10,6 % des dépenses de fonctionnement de l'agglomération.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 37 118 671,32 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement soit 7 946 907,03 " constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté d'agglomération à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une communauté d'agglomération :

- Les impôts locaux estimés à 19 111 906,83 "
- Les dotations versées par l'Etat et les subventions de fonctionnement perçues estimées à 11 525 642 "
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population estimées à : 736 507,69 "

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	10 611 245,82 "	Excédent brut reporté	8 645 247,86 "
Dépenses de personnel	4 779 862,00 "	Recettes des services	736 507,69 "
Autres dépenses de gestion courante	7 289 597,00 "	Impôts et taxes	19 111 906,83 "
Dépenses financières	216 393,81 "	Dotations et participations	11 525 642,00 "
Dépenses exceptionnelles	17 712,87 "	Autres recettes de gestion courante	4 243 993,47 "
Autres dépenses	56 699,96 "	Recettes exceptionnelles	
Reversement de fiscalité aux communes	11 850 000,00 "	Recettes financières	33 000,00 "
Dépenses imprévues	9 616,04 "	Autres recettes	135 000,00 "
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>34 831 127,50 Ć</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>44 431 297,85 Ć</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 287 543,82 "	Produits (écritures d'ordre entre sections)	634 280,50 "
Virement à la section d'investissement	7 946 907,03 "		
<b>Total général</b>	<b>45 065 578,35 Ć</b>	<b>Total général</b>	<b>45 065 578,35 Ć</b>

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation : **9,41 %**
  - Taxe foncière sur le bâti : **2,38 %**
  - Taxe foncière sur le non bâti : **8,44 %**
  - Taxe de prélèvement des ordures ménagères : **7,36 %**

- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **24,87 Ö**
  - Taxe de prélèvement des ordures ménagères : **7,36 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 16 125 696 "

#### **d) Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 3 174 149 " .

## **II. La section d'Investissement**

### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'agglomération à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui augmentent la valeur patrimoniale de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une maison de santé, à la réfection d'un immeuble ).

### **b) Une vue d'ensemble de la section d'Investissement**

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 027 505,50 "	Virement de la section de fonctionnement	7 946 907,03 "
Remboursement de emprunts	804 404,60 "	FCTVA et dotations d'investissement et écritures de TVA	1 807 628,88 "
Travaux de bâtiments	6 766 377,32 "	Excédent n-1	7 483 577,22 "
Etudes	2 391 535,54 "	subventions	1 583 844,63 "

Investissement			
Subventions d'équipement payées	3 676 583,37 "	Emprunt	
Acquisitions de biens mobiliers et immobiliers	5 453 455,53 "	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 777 543,82 "
Dépenses diverses	202 250,00 "		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 124 280,50 "		
<b>Total général</b>	<b>21 446 392,36 €</b>	<b>Total général</b>	<b>21 599 501,58 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

2010001 - Plateforme multimodale	1 400 000,00 "
2012003 - Aménagements 57 Bd Gambetta	1 500 000,00 "
2013001 - ZAC L'univers 2	938 000,00 "
2017001 - Maisons de santé	2 467 000,00 "
2017002 - Aire d'accueil gens du voyage	300 000,00 "
2017003 - Travaux dans les écoles	170 000,00 "

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'État : 433 000 "
- de la Région : 370 000 "
- du Département : 370 000 "

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Principaux ratios

	Budget principal et budgets annexes
Dépenses réelles de fonctionnement :	34 831 127,50 "
Population totale : 57 359	57 359
Ratio Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>607,25 €</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>342,00 €</b>

Produit des impositions directes sans fngir ni dcrpt	11 114 808,00 "
Population totale : 57359	57 359
Ratio Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>193,78 €</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>333,00 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement :	35 786 049,99 "
--------------------------------------	-----------------

Population totale : 57359	57 359
Ratio Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>623,90 Ö</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>429,00 Ö</b>

Dépenses d'équipement brut cptes 20, 21 23 + 204	19 187 951,76 "
Population totale : 57359	57 359
Ratio Dépenses d'équipement brut / population	<b>334,52 Ö</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>116,00 Ö</b>

Encours de la dette (CRD au 01/01/2018)	7 294 436,90 "
Population totale : 57359	57 359
Ratio Encours de la dette / population	<b>127,17 Ö</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>397,00 Ö</b>

DGF	3 174 149,00 "
Population totale : 57359	57 359
Ratio DGF / population	<b>55,34 Ö</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>148,00 Ö</b>

Dépenses réelles de fonctionnement :	34 831 127,50 "
Dépenses de personnel	4 524 337,47 "
Ratio Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	<b>12,99%</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>32,30%</b>

Dépenses réelles de fonctionnement :	34 831 127,50 "
Remboursement annuel de la dette (compte 16)	732 384,51 "
Recettes réelles de fonctionnement :	35 786 049,99 "
Ratio Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>99,38%</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>86,60%</b>

Dépenses d'équipement brut	19 187 951,76 "
Recettes réelles de fonctionnement :	35 786 049,99 "
Ratio Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	<b>53,62%</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>27,10%</b>

Encours de la dette	7 294 436,90 "
Recettes réelles de fonctionnement :	35 786 049,99 "
Ratio Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>20,38%</b>
<b>Moyenne nationale :</b>	<b>92,70%</b>

## c) Etat de la dette

### Etat de la dette au 01/01/2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel
1641 Emprunts en euros (total)					11 839 370,18				
2003 - 2018 Travaux dans les écoles	CREDIT AGRICOLE	15/07/2003	01/09/2003	05/10/2003	92 325,00	F	Taux fixe à 3.7 %	3,70	3,76
2005 - 2020 Bâtiment 50 LA FERRE-Batiment économique	CREDIT AGRICOLE	17/02/2005	01/01/2018	05/01/2018	17 380,57	F	Taux fixe à 3.66 %	3,66	3,72
2005 - 2020 Bâtiment 50 LA FERRE-opération commerciales	CREDIT AGRICOLE	17/02/2005	01/06/2005	05/07/2005	84 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,66	3,72
2006 - 2020 - Déficit infrastructure-bâtiments économiques	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	01/01/2018	05/01/2018	91 421,19	F	Taux fixe à 3.24 %	3,24	3,29
2006 - 2020 - Déficit infrastructure-opérations commerciales	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	03/11/2005	05/01/2006	380 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,24	3,29
2006 - 2020 - FRICHE BEAUTOR-bâtiments économiques	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	01/01/2018	05/01/2018	78 016,99	F	Taux fixe à 3.03 %	3,03	3,07
2006 - 2020 - FRICHE BEAUTOR-opérations commerciales	CREDIT AGRICOLE	15/12/2005	23/12/2005	05/01/2006	328 000,00	F	Taux fixe à 3.03 %	3,03	3,07
2006 - 2026 Travaux ZES - 2ème tranche - exercice 2006	SOCIETE GENERALE	04/07/2006	10/07/2006	10/10/2006	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.0401 %	4,04	4,16
2007 - 2021 Travaux Pépinière d'entreprises - exercice 2006	SOCIETE GENERALE	17/11/2006	17/11/2006	01/02/2007	440 000,00	F	Taux fixe à 3.8755 %	3,88	3,99
2008 - 2027 ZES - 1ère tranche - emp renégocié	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2008	25/04/2008	25/11/2008	334 562,97	C	Taux fixe à 3.95 %	3,95	4,01

2009 - 2028 Centre d'appels - emprunt renégocié	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2008	25/05/2008	25/05/2009	1 046 663,46	C	Taux fixe à 3.95 %	3,95	4,01
2010 - 2030 ZES 2ème tranche - emprunt 2009	SOCIETE GENERALE	05/12/2009	23/12/2009	23/12/2010	1 500 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.5 sur Euribor 03 M) + 0.5	1,21	1,23
2011 - 2021 réhabilitation bat communautaire	CREDIT AGRICOLE	05/12/2011	08/12/2011	05/03/2012	190 000,00	F	Taux fixe à 4.97 %	4,97	5,06
2012 - 2026 - Travaux dans les écoles 2011	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2011	28/11/2011	25/03/2012	100 000,00	F	Taux fixe à 4.41 %	4,41	4,48
2013 - 2021 - Travaux dans les écoles 2012	CAISSE D'EPARGNE	06/12/2012	06/12/2012	25/03/2013	75 000,00	F	Taux fixe à 3.97 %	3,97	4,03
2014 - 2023 - Travaux dans les écoles 2013	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	12/12/2013	05/03/2014	65 000,00	F	Taux fixe à 3.4 %	3,40	3,44
2015 - 2029 - Travaux dans les écoles 2014	CAISSE D'EPARGNE	03/12/2014	09/12/2014	25/03/2015	350 000,00	F	Taux fixe à 2.32 %	2,32	2,34
2017-2028 - Emprunt aire d'accueil gens du voyage	DEXIA CL	09/09/2008	30/09/2008	01/03/2009	1 667 000,00	F	Taux fixe à 5.16 %	5,16	5,16
2018 - 2013 - Transfert bus DSP transports	BANQUE POSTALE	26/10/2017	01/01/2018	01/04/2018	2 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.59)- Floor 0 sur Euribor 03 M	0,59	0,60
TERRAGES T1	CAISSE D'EPARGNE	26/10/2009	16/11/2009	25/02/2010	1 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.6	1,31	1,34



Fait à CHAUNY, 09 avril 2018

Le Maire,  
Bernard BRONCHAIN